



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/61263680/00/FR/000

Original



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue Godefroid Kurth 15 - 6700 Arlon



Effectué le :
15/11/2023 12:19 - 14:01



Effectué par : JONATHAN PAQUER (6795)

Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom	HOME SWEET GAUME SRL
Adresse	Rue Docteur Albert Hustin 32- 6760 Virton

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom	[REDACTED]
Adresse	[REDACTED]

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 222 949
Adresse	Rue Godefroid Kurth 15 - 6700 Arlon
Code EAN	Code EAN non communiqué
N° Compteur	20082974
Compteur index jour	77412
Type d'installation	Inst. DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61263680/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. - Les appareils d'éclairage n'étaient pas installés lors de notre contrôle.
Dérogations	- Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	VVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	11
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	25
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
1	40	300	A

Description de l'installation électrique

Tgbt

Localité	Localisation
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	11



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur (Ω)	10

SCHEMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	AR/2
Schémas de circuits - version	1
Schéma de circuits - date	01-04-1994
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	AR/2
Plan de position - version	1
Plan de position - date	01/04/1994
Plan de position	Voir annexes



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61263680/00/FR/000

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Ok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Ok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	10
Valeur du niveau d'isolement général ($M\Omega$)	4
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Ok

Infractions constatées

- Néant

Remarques

- Néant



CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 15/11/2048.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été à nouveau datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient déjà scellées.

Ing. J. Windey
Directeur Général Vincotte

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Photo des schémas unifilaires (1/1)

